



*Direction générale du travail*

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018

## Communiqué de presse

### **Dialogue social : le ministère du travail encourage les formations communes entre salariés et employeurs**

Comment favoriser le développement des compétences et des acteurs du dialogue social, professionnaliser les acteurs de la négociation collective, faciliter la négociation au sein des entreprises et développer la culture du dialogue social ? ? Pour y contribuer, la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a mis en place le dispositif des formations communes au dialogue social, destiné aux salariés et aux employeurs, ou à leurs représentants.

L'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) a élaboré en collaboration avec la DGT, le cahier des charges général des formations communes destiné aux organismes de formation qui souhaitent développer des modules en matière de dialogue social.

#### **Une pédagogie centrée sur l'interaction**

Ce cahier des charges souligne l'importance de réunir salariés, employeurs ou leurs représentants respectifs au sein de mêmes formations afin de développer une approche pragmatique des relations du travail. Ce format doit, à partir de l'expérience de chacun et des échanges, conduire les participants à s'interroger sur la manière dont ils interagissent, afin de pouvoir réguler plus facilement leur relation et apprendre à résoudre ensemble des questions. Centrées sur une approche pratique une pédagogie active, les formations peuvent porter sur les aspects sociaux et économiques, sur les méthodes et techniques de négociation ou encore sur les aspects juridiques. En fonction de la demande, d'autres thématiques peuvent également être abordées lors des formations communes.

#### **Un accompagnement des organismes de formation par l'INTEFP**

Les organismes de formation ou les entreprises souhaitant mettre en place des formations communes et être référencés peuvent se rapprocher de l'INTEFP qui a développé un site internet dédié : <http://formatdialogue.intefp.fr>

#### **Des formations universitaires**

Poursuivant ce même objectif de développement et d'amélioration de la négociation collective et du dialogue social par, notamment, une professionnalisation de ses acteurs, des formations universitaires ont également été mises en place sur la période récente, comme le diplôme « Droit et pratique du dialogue social » à l'Université de Montpellier ou le master « Parcours dialogue social » à l'Université de Lorraine.

#### **Contact presse**

DGT : Clémentine NEGRO  
01 44 38 26 75 – [clementine.negro@travail.gouv.fr](mailto:clementine.negro@travail.gouv.fr)

INTEFP : Bruno VINCENTI  
04 78 87 47 37 – [bruno.vincenti@travail.gouv.fr](mailto:bruno.vincenti@travail.gouv.fr)